

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 07 mai 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M Sébastien KOSLOFF.

Était absent et excusé : M Jean-Marie MAHIEU.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 12 Nbre de votants : 13
Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250513 – 06 - AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

- **Travaux de requalification et valorisation du centre-bourg de Cahagnes.**

Les travaux envisagés permettront d'assurer une sécurisation routière et des mobilités douces.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à : 1 559 467,14 € décomposé comme suit :

Tranche ferme (objet de la demande) : 476 771,22 € H.T

Tranche optionnelle n °1 : 361 766,38 € H.T

Tranche optionnelle n ° 2 : 720 929,54 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention » :

→ **DÉCIDE** de réaliser les travaux de la tranche ferme pour un montant prévisionnel de 476 771,22 € H.T.

→ **S'ENGAGE** à débiter ces travaux fin 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement.

→ **AUTORISE Monsieur le Maire** à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 22 mai 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU